Déclaration sur la création d'un Corps volontaire européen d'aide humanitaire

2011/2247(DCE) - 29/09/2011 - Déclaration écrite

Le Parlement européen a adopté une déclaration sur la création d’un Corps volontaire européen d’aide humanitaire.

Rappelant que l’année 2011 avait été proclamée «Année européenne du volontariat», le Parlement souligne la longue tradition européenne en matière de volontariat en tant que partie indispensable de l’ identité européenne commune. Il déclare également que l’action humanitaire est une forme d’expression fondamentale de la valeur européenne de solidarité.

Dans la foulée, le Parlement souligne qu’un Corps volontaire européen d’aide humanitaire (EVHAC) apporterait de la valeur ajoutée aux citoyens européens en encourageant leur participation active et en contribuant à accroître la cohésion de la société. Les députés invitent dès lors le Parlement européen et le Conseil à **fixer le statut et les modalités du fonctionnement de ce Corps** en vue de répondre aux catastrophes et à tout mettre en œuvre pour **créer le Corps volontaire rapidement**.

Pour le Parlement, les éléments clés du service volontaire doivent être l’identification et la sélection des volontaires et leur formation et déploiement.